

CAMPING LA SURRE

Conditions Générales de Vente & Règlement Intérieur

01 CONDITIONS D'ADMISSION ET DE SÉJOUR

Pour être admis à pénétrer, à s'installer ou séjourner sur le terrain de camping, il faut y avoir été autorisé par le gestionnaire.

02 BUREAU D'ACCUEIL

On trouvera au bureau d'accueil tous les renseignements sur les services du terrain de camping, les informations sur les possibilités de ravitaillement, les installations sportives, les richesses touristiques des environs et diverses adresses qui peuvent s'avérer utiles. Le présent règlement intérieur est affiché à l'entrée du terrain de camping et au bureau d'accueil. Il est remis à chaque client qui le demande.

03 FORMALITÉS DE POLICE

Les mineurs non accompagnés de leurs parents ne seront admis qu'avec une autorisation écrite de ceux-ci. En application de l'article R. 611-35 du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile, le gestionnaire est tenu de faire remplir et signer par le client de nationalité étrangère, dès son arrivée, une fiche individuelle de police. Elle doit mentionner notamment : 1° Le nom et les prénoms ; 2° La date et le lieu de naissance ; 3° La nationalité ; 4° Le domicile habituel. Les enfants âgés de moins de 15 ans peuvent figurer sur la fiche de l'un des parents.

04 RÉSERVATION DU SÉJOUR

La location de votre emplacement ou hébergement ne deviendra effective qu'avec notre accord et **après réception du contrat de location accompagné de l'acompte demandé et du règlement intérieur signé**. Dès réception du contrat et de l'acompte, nous vous enverrons par mail, une confirmation de votre réservation. Toute réservation ne peut être cédée ni sous-louée, sauf accord écrit de la direction.

05 VOITURE

Le camping est sans voiture en **Juillet et Août**, le jour de votre arrivée et celui du départ, vous pourrez approcher votre véhicule pour le charger ou le décharger, ensuite il sera garé à l'extérieur du camping sur un parking prévu à cet effet. Seuls, certains emplacements sont prévus pour les camions aménagés.

06 SERVICE DE FROID

2 bouteilles de glace sont prévues par emplacement. Le congélateur est dans les blocs sanitaires. Vous utilisez la bouteille de glace comme le pain de glace du supermarché. Nous n'autorisons que les bouteilles que nous fournissons. Pas de bouteilles personnelles, ni de blocs bleus.

07 VISITEURS

Après avoir été autorisés par le gestionnaire ou son représentant, les visiteurs peuvent être admis dans le terrain de camping sous la responsabilité des campeurs qui les reçoivent. Le client peut recevoir un ou des visiteurs à l'accueil. Les prestations et installations des terrains de camping sont accessibles aux visiteurs. Toutefois, l'utilisation de ces équipements peut être payante selon un tarif qui doit faire l'objet d'un affichage à l'entrée du terrain de camping et au bureau d'accueil. Les voitures des visiteurs sont interdites dans le terrain de camping.

08 ARRIVÉE

Emplacements : Disponibles à partir de **14h**. Jour d'arrivée libre. La capacité maximale par emplacement est de **6 personnes**. Le nombre d'occupants ne doit pas dépasser la capacité maximale annoncée sur la documentation.

09 DÉPART

Le départ se fait avant midi. **La veille de votre départ**, vous devez faire savoir à l'accueil l'heure à laquelle vous souhaitez quitter le terrain et régulariser votre séjour si cela n'a pas été fait auparavant. (Aucun départ de nuit). La location, si c'est le cas, devra être laissée propre (vaisselle, réfrigérateur, cafetière, placards...), dans le cas contraire, un forfait ménage de 60€ restera acquis au camping.

10 RÈGLEMENT DU SÉJOUR

Le solde est à régler le jour de votre arrivée. Nous n'acceptons pas les cartes bancaires à la réception. Mode de paiement : espèces, chèques, chèques vacances ou virement bancaire (15j avant votre arrivée). Un départ anticipé ou une arrivée retardée ne donnera lieu à aucun remboursement. Les jours réservés sont dus. Dans le cas d'inoccupation de votre emplacement, et sans nouvelles de votre part, la réservation est annulée de plein droit après 48 heures et la totalité de votre règlement est conservé à titre de dommages.

11 ANNULATION ET RÉTRACTATIONS

En cas d'annulation du séjour, l'acompte sera retenu. En cas d'annulation de la part du camping, la totalité de l'acompte sera rendu. Le droit de rétractation de 14 jours prévu par la réglementation, ne s'applique pas pour les établissements d'hôtellerie de plein air.

12 DOMMAGE ET ASSURANCE

Il appartient au campeur de s'assurer. Le camping décline toute responsabilité en cas de vol, incendie, intempéries, panne, etc... Et en cas d'incident relevant de la responsabilité civile du client sauf faute avérée du gestionnaire. Chaque locataire en titre est responsable des troubles et des nuisances causés par les personnes qui séjournent avec lui. Lorsqu'un résident trouble ou cause des nuisances aux autres résidents ou porte atteinte à l'intégralité des installations, il peut être mis un terme immédiat et sans indemnité à son séjour.

13 SÉCURITÉ

a) Incendie. Les feux ouverts (bois, charbon, etc.) sont rigoureusement interdits. Les réchauds doivent être maintenus en bon état de fonctionnement et ne pas être utilisés dans des conditions dangereuses. En cas d'incendie, aviser immédiatement la direction. Les extincteurs sont utilisables en cas de nécessité. Une trousse de secours de première urgence se trouve dans les sanitaires. **b) Vol.** La direction a une obligation générale de surveillance du terrain de camping. Le campeur garde la responsabilité de sa propre installation et doit signaler au responsable la présence de toute personne suspecte. Les clients sont invités à prendre les précautions habituelles pour la sauvegarde de leur matériel.

14 ANIMAUX DOMESTIQUES

La présence d'animaux domestiques familiers se fera avec l'accord du camping. Ils devront être obligatoirement tenus en laisse et ne pas être laissés seuls sur le terrain lorsque vous quittez celui-ci. Un certificat de vaccination antirabique à jour (carnet de santé) vous sera demandé. Les chiens de 1ère et 2ème catégories sont interdits. Les animaux se baigneront en amont de la plage, sous le pont. Les animaux sont interdits sur la plage. Les animaux ne peuvent rester seuls dans les hébergements, ils doivent être tenus en laisse dans le camping et vous devez vous assurer de pouvoir nettoyer leurs déjections. Un espace est prévu pour leur besoin naturel.

15 EMBLEMES

En aucun cas, vous ne pourrez avoir la certitude qu'un numéro d'emplacement demandé vous sera attribué. De même que l'emplacement attribué lors des années précédentes ne peut, en aucun cas, être considéré comme acquis. Nous faisons le maximum pour vous satisfaire.

16 TENUE ET ASPECT DES INSTALLATIONS

Chacun est tenu de s'abstenir de toute action qui pourrait nuire à la propreté, à l'hygiène et à l'aspect du terrain de camping et de ses installations, notamment sanitaires. Il est interdit de jeter des eaux usées sur le sol ou dans les caniveaux. Les clients doivent vider les eaux usées dans les installations prévues à cet effet. Les ordures ménagères, les déchets de toute nature, les papiers doivent être déposés dans les poubelles. Le lavage est strictement interdit en dehors des bacs prévus à cet usage. Les plantations et les décorations florales doivent être respectées. Il est interdit de planter des clous dans les arbres, de couper des branches, de faire des plantations.

17 RÈGLEMENT INTÉRIEUR ET LITIGE

Tout campeur est tenu de se conformer au règlement intérieur du camping (affiché à l'accueil ou dans les sanitaires) et de respecter les règles suivantes : **Aucun bruit entre 23h et 9h. Les barbecues à charbon sont interdits, sont autorisés barbecue à gaz et électriques. Les animaux doivent être tenus en laisse.** En cas de litige, seuls les tribunaux seront compétents. Conformément aux dispositions du Code de la consommation concernant « le processus de médiation des litiges de la consommation » le client a le droit de recourir gratuitement au service de médiation proposé par le camping La Surre. Le médiateur « droit de la consommation » ainsi proposé est CM2C. Ce dispositif de médiation peut être joint par voie électronique : www.cm2c.net ou par voie postale : CM2C – Centre de la médiation de la consommation de conciliateurs. 14 Rue St Jean – 75017 PARIS

18 DROIT À L'IMAGE

Vous autorisez expressément et sans contrepartie le camping à utiliser sur tout support les photos de vous ou de vos enfants qui pourraient être prises au cours de votre séjour pour les besoins publicitaires du camping. En cas de désaccord, vous devez le signaler à la réception à votre arrivée.

19 INFORMATIQUE ET LIBERTÉ

Les informations que vous nous communiquez à l'occasion de votre commande ne seront transmises à aucun tiers. Ces informations seront considérées par le camping La Surre comme étant confidentielles. Elles seront utilisées uniquement par les services internes du camping La Surre pour le traitement de votre commande et pour renforcer et personnaliser la communication et l'offre de services réservés aux clients du camping La Surre en fonction de votre centre d'intérêts. Conformément à la loi informatique et des libertés du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données personnelles vous concernant. Pour cela, il suffit de nous en faire la demande par courrier à l'adresse suivante en nous indiquant vos noms, prénoms et adresse : Camping La Surre – **1642 Rue Odilon Barrot – 07140 CHAMBONAS.**

Bloctel est la liste d'opposition au démarchage téléphonique sur laquelle tout consommateur peut s'inscrire gratuitement afin de ne plus être démarché téléphoniquement par un professionnel avec lequel il n'a pas de relation contractuelle en cours, conformément à la loi n° 2014-344 du 17 mars 2014 relative à la consommation.